S.A. FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY

29 avenue Mozart

75016 PARIS

RAPPORT COMPLEMENTAIRE

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 AVRIL 2024

SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL

DECIDEE PAR LES STATUTS CONSTITUTIFS DU 12 DECEMBRE 2019

3A CONSEIL
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

S.A. FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY

29 avenue Mozart

75016 PARIS

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

ooo 0 ooo

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, autorisée par les statuts constitutifs du 12 décembre 2019 et prolongée par vos assemblées générales extraordinaires des 7 janvier 2021, du 6 avril 2022 et du 5 mai 2023

Votre assemblée avait délégué à votre conseil d'administration le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives. Faisant usage de cette autorisation, votre conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation de capital :

- entre le 12 mai 2021 et le 15 mars 2022 en 15 tranches successives, pour un total de 492 actions souscrites, soit un apport de 615.000 € avec la prime d'émission.
- entre le 20 avril 2022 et le 04 mai 2023 en 22 tranches successives, pour un total de 11.948 actions de 1 € de nominal soit un apport de 1.774.200 € avec la prime d'émission.
- entre le 26 mai 2023 et le 27 mars 2024 en 09 tranches successives, pour un total de 7.859 actions de 1 € de nominal soit un apport de 1.735.550 € avec la prime d'émission.

Ces émissions réalisent partiellement l'augmentation de capital décidée par les assemblées générales des 07 janvier 2021, 6 avril 2022 et 5 mai 2023. Le solde des actions restant à émettre au 11 avril 2024 s'élève ainsi à 37 573 actions.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie national des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

-la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur

le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

- la sincérité des informations chiffrées extraites des comptes annuels arrêtés par votre conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration ;

- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire, et des indications fournies à celles-ci ;

- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif ;

- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres.

Fait à Paris le 11 avril 2024,

SAS 3A CONSEIL
Commissaire aux Comptes

3A CONSEIL
Expertise Comptable
Commissariat aux comptes
S.A.S au capital de 50 000
34 rue de Liège - 75009 PARIS
Tél : 01 42 72 34 54 - Fax : 01 42 72 84 50
R.C.S Paris B 383 935 007

Sabrina MERNICHE
Président

S.A. FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY

29 avenue Mozart

75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA PROLONGATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC DELEGATION DE POUVOIR ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 AVRIL 2024

3A CONSEIL
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

S.A. FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY

29 avenue Mozart

75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA PROLONGATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC DELEGATION DE POUVOIR

RAPPORT DESTINE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 AVRIL 2024

ooo 0 ooo

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la prolongation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer

Le projet de résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2024 prévoit dans sa troisième résolution, la prolongation de l'augmentation de capital pour le solde de 37.573 actions nouvelles de 1 € de nominal à émettre jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2024.

La troisième résolution mentionne : « *L'Assemblée Générale Extraordinaire, suite à ses délibérations des 7 janvier 2021, 6 avril 2022 et 5 mai 2023, et après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration constatant que le capital social de 160.877 € est désormais divisé en 160.877 actions entièrement libérées de 1 € de nominal chacune et que 37.573 actions nouvelles de l'augmentation de capital en cours n'ont pas été souscrites, décide de prolonger cette augmentation de capital pour le solde de 37.573 actions nouvelles de 1 € de nominal à émettre jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2024, portant ainsi le capital à 198.450 € maximum si toutes les actions nouvelles étaient souscrites, en fixant leur prix minimum à 300 € mais en laissant toute latitude au Conseil d'Administration de le fixer à un prix plus élevé, soit un nominal de 1 € et une prime d'émission minimale de 299 € par action.. »*

Votre assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour poursuivre la réalisation de ces augmentations de capital, le cas échéant de façon partielle et par tranches successives, recueillir les souscriptions, apporter aux statuts de la Société les modifications corrélatives et, d'une façon générale, pour remplir les formalités et faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter les présentes décisions et rendre définitive l'augmentation de capital décidée.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes ou d'une situation financière intermédiaire, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelles de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission.

Les conditions définitives de l'augmentation de capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Paris le 11 avril 2024

SAS 3A CONSEIL
Commissaire aux Comptes

3A CONSEIL
Expertise Comptable
Commissariat aux comptes
S.A.S au capital de 56 000 €
34 rue de Liège - 75008 PARIS
Tél : 01 42 12 34 54 - Fax : 01 42 12 84 60
R.C.S Paris B 383 335 097

Sabrina MERNICHE
Président